

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été rédigé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon le format et la méthode exigés par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le [Budget principal des dépenses](#) de 2024-2025. Il n'a été soumis à aucun audit ni examen externe, ni encore à l'approbation du Comité d'audit.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont l'organisme de financement de la recherche en santé du gouvernement du Canada. Ils ont été créés en juin 2000 en vertu de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* avec le mandat d'« exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de santé au Canada ».

Les IRSC investissent dans des chercheurs et chercheuses et leurs projets de haut niveau afin d'aider à créer et à appliquer de nouvelles connaissances qui peuvent améliorer les résultats sur la santé pour les Canadiens et Canadiennes, de mener à des produits et services innovateurs qui permettent de bonifier le système de soins de santé du pays, ainsi que de générer des emplois et des possibilités commerciales de grande qualité.

Pour plus de détails sur le mandat et les programmes des IRSC, consultez le [Budget principal des dépenses \(partie II\)](#) et le [Plan ministériel](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction des IRSC selon une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport comprend les autorisations de dépenser des IRSC accordées par le Parlement et celles utilisées par les IRSC, conformément au Budget principal des dépenses fourni à ce jour pour l'exercice 2024-2025. Le rapport a été rédigé suivant un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada (le gouvernement) ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Les IRSC emploient la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et soumettre leurs états financiers annuels dans le cadre de l'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Cependant, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent accordées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport trimestriel exprime les résultats de l'exercice financier en cours en comparaison des autorisations fournies à ce jour dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025, ainsi que les rajustements de budget approuvés par le Conseil du Trésor au 30 juin 2024.

2.1 Faits saillants financiers – état des autorisations (voir la section 5)

Au 30 juin 2024, les autorisations totales à la disposition des IRSC avaient augmenté de 12,1 millions de dollars (0,9 %) comparativement au 30 juin 2023, comme en fait état le tableau ci-dessous. Cette augmentation est attribuable aux facteurs suivants :

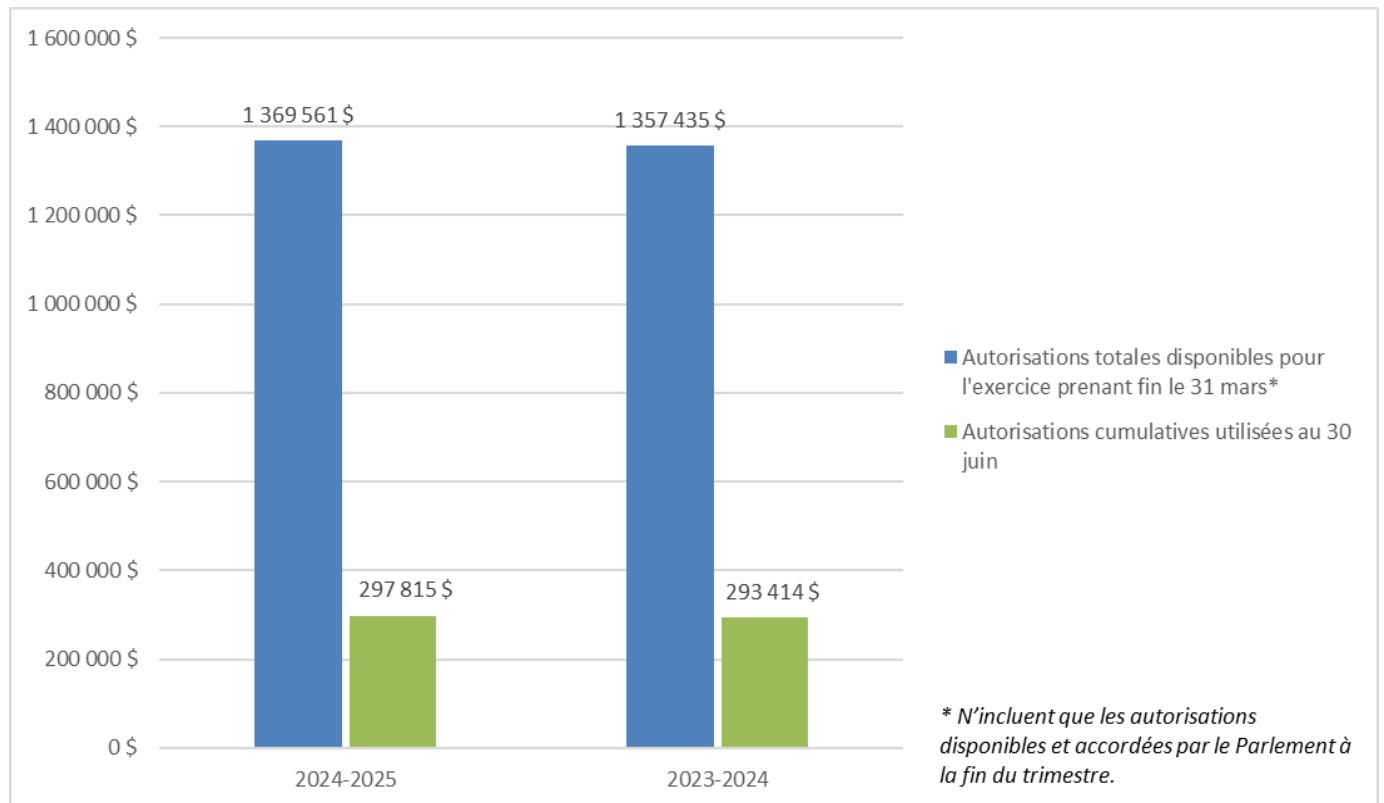
- Augmentation de 12,8 millions de dollars résultant de la participation des IRSC aux programmes des trois organismes, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Le financement de ces programmes varie d'un exercice financier à l'autre, et les IRSC se voient accorder des fonds pour chaque concours distinct selon la correspondance des projets des candidats retenus avec le mandat de recherche en santé de l'organisme. Les IRSC ont reçu plus de fonds en 2024-2025 pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (11,2 millions de dollars), le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada (1,5 million de dollars) et le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (0,5 million de dollars), et moins de fonds pour le Programme des réseaux de centres d'excellence (0,4 million de dollars);
- Nouveau financement de 9,9 millions de dollars pour créer un système de données sur la santé de renommée mondiale au Canada;
- Augmentation de 6,4 millions de dollars pour le rajustement du salaire des employés;
- Augmentation de 3,8 millions de dollars en transferts nets d'autres ministères pour certains programmes et initiatives;
- Augmentation de 2,2 millions de dollars pour l'initiative sur la démence et la santé cérébrale dans le contexte du vieillissement (budget de 2022);
- Augmentation de 0,7 million de dollars pour le soutien aux étudiants et aux postdoctorants noirs au Canada;
- Diminution de 1,2 million de dollars résultant de modifications au régime d'avantages sociaux des employés apportées par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Diminution de 1,4 million de dollars résultant des réductions prévues dans le budget de 2023 pour les frais de déplacement et les services professionnels;
- Diminution de 2,1 millions de dollars pour l'initiative Éliminer le cancer du col de l'utérus au Canada (élimination graduelle);
- Diminution de 4,4 millions de dollars pour le Fonds pour les essais cliniques;
- Diminution de 14,6 millions de dollars pour la recherche sur le cancer pédiatrique (élimination graduelle).

Les autorisations totales utilisées au 30 juin 2024 ont connu une augmentation de 4,4 millions de dollars (1,5 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable au paiement de subventions s'inscrivant dans l'augmentation du financement précitée. Les IRSC ont utilisé 21,7 % (21,6 % en 2023-2024) de leurs autorisations disponibles durant le premier trimestre, ce qui correspond à leur régime de dépenses annuel.

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Figure 2.1.1 Autorisations annuelles totales disponibles et autorisations cumulatives utilisées
(en milliers de dollars)



Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Tableau 2.1.1 – Changements dans les autorisations annuelles disponibles et les autorisations utilisées durant le premier trimestre (T1) par crédit voté

(en milliers de dollars)

	2024-2025			2023-2024			Écart	
	Autorisations annuelles disponibles	Autorisations utilisées au T1	% utilisé	Autorisations annuelles disponibles	Autorisations utilisées au T1	% utilisé	(1) vs (3)	(2) vs (4)
	(1)	(2)		(3)	(4)			
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	76 151	18 664	24,5 %	72 522	17 573	24,2 %	5,0 %	6,2 %
Crédit 5 – Subventions	1 284 600	276 949	21,6 %	1 276 047	273 625	21,4 %	0,7 %	1,2 %
Autorisations législatives – régimes d'avantages sociaux des employés	8 810	2 202	25,0 %	8 866	2 216	25,0 %	(0,6 %)	(0,6 %)
Total	1 369 561	297 815	21,7 %	1 357 435	293 414	21,6 %	0,9 %	1,5 %

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Les autorisations totales disponibles sous le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement des IRSC ont augmenté de 3,6 millions de dollars (5,0 %) au 30 juin 2024 par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- Augmentation de 5,4 millions de dollars pour le rajustement du salaire des employés;
- Nouveau financement de 0,9 million de dollars pour créer un système de données sur la santé de renommée mondiale au Canada;
- Augmentation de 0,1 million de dollars du financement résultant de divers rajustements négligeables;
- Diminution de 0,3 million de dollars en transferts nets d'autres ministères pour certains programmes et initiatives;
- Diminution de 0,4 million de dollars pour la recherche sur le cancer pédiatrique (élimination graduelle);
- Diminution de 0,7 million de dollars pour le Fonds pour les essais cliniques;
- Diminution de 1,4 million de dollars résultant des réductions prévues dans le budget de 2023 pour les frais de déplacement et les services professionnels.

Les autorisations utilisées durant le premier trimestre pour le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,1 million de dollars (6,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par une hausse des coûts en personnel (1,1 million de dollars) attribuable aux augmentations de salaire annuelles, par une augmentation des services d'information (0,3 million de dollars) pour l'accès aux bases de données et les services d'abonnement, et par une augmentation au chapitre de l'acquisition de matériel (0,1 million de dollars). Cette augmentation est principalement compensée par une diminution des coûts de transport et de communication (0,2 million de dollars) résultant d'une baisse au chapitre des services

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

de télécommunication, des déplacements (fonctionnaires) et des services professionnels (0,2 million de dollars). Le pourcentage des autorisations relatives au fonctionnement utilisées a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent (24,5 % et 24,2 % respectivement) pour les raisons susmentionnées.

Les dépenses globales au 30 juin 2024 correspondent aux attentes de la direction des IRSC et à l'exercice précédent (durant le premier trimestre).

Crédit 5 – Subventions

Les autorisations disponibles sous le crédit 5 – Subventions au 30 juin 2024 s'élevaient à 1 284,6 millions de dollars et comprenaient des fonds liés aux programmes de paiements de transfert suivants :

- Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel – 1 142,5 millions de dollars
- Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada – 58,4 millions de dollars
- Bourses d'études supérieures du Canada (BESC) – 41,9 millions de dollars
- Subventions d'appui aux instituts – 15,6 millions de dollars
- Chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC) – 13,1 millions de dollars
- Bourses d'études supérieures du Canada Vanier – 8,4 millions de dollars
- Chaires de recherche Canada 150 (C150) – 2,7 millions de dollars
- Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) – 2,0 millions de dollars

Les autorisations disponibles sous le crédit 5 ont augmenté de 8,6 millions de dollars (0,7 %) au 30 juin 2024 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- Augmentation de 12,8 millions de dollars résultant de la participation des IRSC aux programmes des trois organismes, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le financement de ces programmes varie d'un exercice financier à l'autre, et les IRSC se voient accorder des fonds pour chaque concours distinct selon la correspondance des projets des candidats retenus avec le mandat de recherche en santé de l'organisme. Les IRSC ont reçu plus de fonds en 2024-2025 pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (11,2 millions de dollars), le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada (1,5 million de dollars), et le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (0,5 million de dollars), et moins de fonds pour le Programme des réseaux de centres d'excellence (0,4 million de dollars);
- Nouveau financement de 8,8 millions de dollars pour créer un système de données sur la santé de renommée mondiale au Canada;
- Augmentation de 4,1 millions de dollars en transferts nets d'autres ministères pour certains programmes et initiatives;
- Augmentation de 2,2 millions de dollars pour l'initiative sur la démence et la santé cérébrale dans le contexte du vieillissement (budget de 2022);
- Augmentation de 0,7 million de dollars pour le soutien aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux noirs au Canada;
- Diminution de 0,1 million de dollars du financement résultant de divers rajustements négligeables;
- Diminution de 2,1 millions de dollars pour l'initiative Éliminer le cancer du col de l'utérus au Canada (élimination graduelle);
- Diminution de 3,7 millions de dollars pour le Fonds pour les essais cliniques;
- Diminution de 14,1 millions de dollars pour la recherche sur le cancer pédiatrique (élimination graduelle).

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Les autorisations liées aux subventions utilisées au cours du premier trimestre de 2024-2025 ont légèrement augmenté de 3,3 millions de dollars (1,2 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent en raison du versement de subventions résultant de l'augmentation du financement susmentionnée. Le pourcentage des autorisations utilisées correspond à celui de l'exercice précédent (21,6 % et 21,4 % respectivement), les subventions étant généralement octroyées sous forme de versements mensuels tout au long de l'année.

Les dépenses globales au 30 juin 2024 correspondent aux prévisions de la direction des IRSC et à l'exercice précédent (durant le premier trimestre).

Autorisations législatives

Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations législatives budgétaires disponibles qui représentent la contribution des IRSC aux régimes d'avantages sociaux des employés ont diminué de 0,1 million de dollars (0,6 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte de ce qui suit :

- Nouveau financement de 0,2 million de dollars pour créer un système de données sur la santé de renommée mondiale au Canada;
- Diminution de 0,1 million de dollars pour la recherche sur le cancer pédiatrique (élimination graduelle);
- Diminution de 0,2 million de dollars résultant de modifications au régime d'avantages sociaux des employés apportées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les dépenses réelles correspondant aux autorisations législatives pour le premier trimestre de 2024-2025 représentent 25,0 % des autorisations totales disponibles pour l'exercice, ce qui correspond aux prévisions de la direction des IRSC étant donné la répartition égale de ces dépenses tout au long de l'exercice.

2.2 Faits saillants financiers – état des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (voir la section 6)

Au 30 juin 2024, les autorisations totales à la disposition des IRSC ont augmenté de 12,1 millions de dollars (0,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Les autorisations totales utilisées au 30 juin 2024 ont connu une augmentation de 4,4 millions de dollars (1,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Le tableau 2.2.1, où les dépenses sont regroupées en trois catégories (Dépenses liées au personnel, Autres dépenses de fonctionnement et Paiements de transfert), présente une analyse plus détaillée de ces écarts.

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Tableau 2.2.1 – Changements dans les autorisations annuelles disponibles et les autorisations utilisées durant le premier trimestre (T1) par type de dépenses

(en milliers de dollars)

	2024-2025			2023-2024			Écart	
	Autorisations annuelles disponibles	Autorisations utilisées durant le T1	% utilisé	Autorisations annuelles disponibles	Autorisations utilisées durant le T1	% utilisé	(1) vs (3)	(2) vs (4)
	(1)	(2)		(3)	(4)			
Dépenses liées au personnel	72 648	18 767	25,8 %	67 193	17 667	26,3 %	8,1 %	6,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	12 313	2 099	17,0 %	14 195	2 122	14,9 %	(13,3 %)	(1,1 %)
Paiements de transfert	1 284 600	276 949	21,6 %	1 276 047	273 625	21,4 %	0,7 %	1,2 %
Total	1 369 561	297 815	21,7 %	1 357 435	293 414	21,6 %	0,9 %	1,5 %

Dépenses liées au personnel et autres dépenses de fonctionnement

Les autorisations disponibles pour les dépenses liées au personnel pour la période ayant pris fin le 30 juin 2024 ont augmenté de 5,4 millions de dollars (8,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Les autorisations disponibles pour les autres dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,9 million de dollars (13,3 %). Ces écarts sont attribuables aux facteurs suivants :

- Augmentation de 6,4 millions de dollars (Personnel) pour le rajustement du salaire des employés;
- Nouveau financement de 0,9 million de dollars (Personnel) et de 0,2 million de dollars (Autres) pour créer un système de données sur la santé de renommée mondiale au Canada;
- Augmentation de 0,1 million de dollars (Personnel) résultant de divers rajustements négligeables;
- Diminution de 0,3 million de dollars (Personnel) et de 0,4 million de dollars (Autres) du financement consenti au Fonds pour les essais cliniques;
- Diminution de 0,3 million de dollars (Autres) des transferts nets provenant d'autres ministères pour certains programmes et initiatives;
- Diminution de 0,5 million de dollars (Personnel) du financement pour la recherche sur le cancer pédiatrique (élimination graduelle);
- Diminution de 1,2 million de dollars (Personnel) résultant de modifications au régime d'avantages sociaux des employés apportées par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Diminution de 1,4 million de dollars (Autres) résultant des réductions prévues dans le budget de 2023 pour les frais de déplacement et les services professionnels.

Les autorisations pour les dépenses liées au personnel utilisées durant le premier trimestre ont augmenté de 1,1 million de dollars (6,2 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par les hausses de salaire annuelles. Le pourcentage des autorisations utilisées au premier trimestre (25,8 %) est raisonnable pour ce type de dépenses et se compare à celui de l'exercice précédent (26,3 %).

Les autres dépenses de fonctionnement utilisées durant le premier trimestre se comparent à l'exercice précédent avec une diminution négligeable de 1,1 %.

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Les dépenses globales au 30 juin 2024 correspondent aux prévisions de la direction des IRSC et à l'exercice précédent (durant le premier trimestre).

Paiements de transfert

Les autorisations disponibles pour la période prenant fin le 30 juin 2024 ont augmenté de 8,6 millions de dollars (0,7 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par les fonds supplémentaires pour la recherche en santé dont il a été question dans la section 2.1. Les autorisations utilisées au cours du trimestre prenant fin le 30 juin 2024 ont augmenté de 3,3 millions de dollars (1,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Le pourcentage des autorisations liées aux subventions utilisées au premier trimestre de 2024-2025 (21,6 %) se rapproche des autorisations utilisées au premier trimestre de 2023-2024 (21,4 %).

2.3 Autres faits saillants non financiers

Parmi les faits saillants non financiers du premier trimestre de 2024-2025, mentionnons les suivants :

- Le 16 avril, la ministre Freeland a annoncé, dans le [budget de 2024 intitulé Une chance équitable pour chaque génération](#), la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche afin d'assurer une meilleure coordination dans l'écosystème de la recherche financé par le gouvernement fédéral. Les organismes subventionnaires – ainsi que les instituts – continueront d'exister au sein de cette nouvelle organisation et d'appuyer l'excellence dans la recherche libre, y compris les liens avec le portefeuille de la Santé.
- Le 29 mai, les ministres Holland et Champagne ont [dévoilé](#) le nom des lauréats des bourses d'études supérieures du Canada Vanier et des bourses postdoctorales Banting de 2024. Ces deux programmes de bourses aident les établissements canadiens à attirer et à retenir des stagiaires hautement qualifiés, faisant ainsi du Canada un centre mondial de formation en recherche et de soutien professionnel.
- Le 3 juin, la ministre Saks a [annoncé](#) un investissement dans le Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes (RR-SIJ), une initiative visant à renforcer et à élargir ce modèle de soins à la grandeur du Canada. L'investissement permettra aux réseaux d'approfondir leur travail pour réaliser plus de recherche, recueillir, traiter et mettre en commun des données, et coordonner leurs efforts.
- Le 20 juin, le ministre Holland a [annoncé](#) un investissement conjoint avec le gouvernement du Nunavut et des partenaires pour créer l'Unité de soutien de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) du Nunavut. Cette nouvelle unité de soutien mettra en relation la recherche locale en matière de santé et les besoins des patients dans la perspective d'intégrer aux protocoles de soins des solutions fondées sur des données probantes et d'améliorer ainsi la santé et le bien-être des communautés inuites du Nunavut.
- En juin, les IRSC ont publié leur [cadre pour l'excellence de la recherche](#), une étape majeure vers l'atteinte de l'excellence en recherche dans toute sa diversité, laquelle constitue un engagement du plan stratégique de l'organisme. Grâce à ce cadre, les IRSC chemineront vers leur vision d'un milieu de la recherche en santé au Canada reconnu comme inclusif, collaboratif, transparent, culturellement sécurisant, et axé sur des retombées concrètes.

3. Risques et incertitudes

Les dépenses de fonctionnement et les paiements de transfert des IRSC sont financés par crédits parlementaires votés et par autorisations législatives. Ainsi, les activités des IRSC sont sensibles à toute variation du financement approuvé par le Parlement. La prestation de programmes et de services peut dépendre de plusieurs facteurs de risque comme les fluctuations économiques, les progrès technologiques et scientifiques, l'évolution des priorités du gouvernement et les initiatives des organismes centraux ou à l'échelle du gouvernement.

Les IRSC sont résolus à appliquer un processus rigoureux de gestion des risques dans leurs activités quotidiennes. En 2023-2024, ils ont créé un nouveau profil de risque organisationnel (PRO) au terme de la consultation de plusieurs organismes menée par une firme d'experts-conseils externe en vue de cerner les risques auxquels ils font actuellement face. Le PRO propose des mesures proactives pour surveiller et gérer les risques, afin que les IRSC puissent remplir leur mandat. Les principaux risques relevés pour 2023-2024 et 2024-2025 sont les suivants :

Risque 1 – Définition des priorités organisationnelles

Il existe un risque que le processus actuel de définition des priorités organisationnelles ne permette pas une surveillance assez étroite ni des contrôles suffisants pour garantir une affectation adéquate des ressources (p. ex. infrastructure, personnel, financement) en fonction des priorités nouvelles ou déjà établies.

Risque 2 – Pouvoirs, rôles et responsabilités des IRSC et des instituts

L'absence d'un cadre de gouvernance clair au sein des IRSC et entre les IRSC et les instituts, notamment sur le plan des pouvoirs, des rôles et des responsabilités, risque d'entraîner un important déséquilibre entre les responsabilités et la manière dont les décisions sont prises, ce qui pourrait nuire à la réputation des IRSC et se solder par un processus décisionnel inefficace et une utilisation inadéquate de ressources limitées.

Risque 3 – Solution de gestion des subventions des trois organismes (SGSTO)

Il existe un risque que les IRSC ne soient pas en mesure de répondre adéquatement aux attentes du milieu, soit d'offrir un système de gestion des subventions moderne, convivial, souple et harmonisé. À ce risque s'ajoute une longue et lente adoption de la SGSTO par le milieu de la recherche en raison d'une gestion du changement inadéquate et des pratiques d'abandon des systèmes existants inappropriées. Si ces risques se concrétisaient, la confiance du milieu dans les capacités des IRSC comme moteur de l'innovation dans la recherche en santé s'en trouverait fortement ébranlée.

Risque 4 – Cybersécurité

Il est possible que l'infrastructure actuelle de gestion de l'information et des technologies de l'information des IRSC (p. ex. les systèmes, les logiciels) et le cadre de soutien en la matière (p. ex. les stratégies, les politiques, les procédures, l'expertise) favorisent la survenue d'importants incidents de cybersécurité ayant un impact sur la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des services (essentiels ou critiques).

Risque 5 – Partenariats de financement de la recherche

Il est possible que les IRSC et les partenaires (p. ex. contribuables, conseils d'administration, donateurs) aient des mandats et des obligations dissemblables, voire contradictoires. Il peut en résulter un décalage

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

entre les politiques et les processus ainsi que des tensions entre les parties. Une politique officielle sur la consultation et la collaboration s'impose, sous réserve d'évaluations et de révisions périodiques, pour assurer l'efficacité des collaborations entre les IRSC et leurs partenaires. En l'absence d'une telle politique, les initiatives et les concours menés en partenariat présentent : 1) un risque d'interprétation et d'application incohérentes des politiques des organismes centraux; 2) un manque possible de cohérence ou de concordance entre les politiques et les exigences d'exécution des concours entre les IRSC et les partenaires, ce qui pourrait menacer la réputation des IRSC et entraîner une application inégale du processus de financement de la recherche.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

- Le 8 mai, les IRSC [ont annoncé](#) la nomination de la Dre Tammy Clifford au poste de présidente par intérim, à l'issue d'un processus de nomination par le gouverneur en conseil.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

[original signé par]

[original signé par]

Tammy Clifford, Ph. D.
Présidente intérimaire

Jimmy Fecteau, MBA, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
28 août 2024

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

5. État des autorisations (*non audité*)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1						
– Dépenses de fonctionnement	76 151	18 664	18 664	72 522	17 573	17 573
Crédit 5						
– Subventions	1 284 600	276 949	276 949	1 276 047	273 625	273 625
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 810	2 202	2 202	8 866	2 216	2 216
Autorisations budgétaires totales	1 369 561	297 815	297 815	1 357 435	293 414	293 414

* N'incluent que les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Instituts de recherche en santé du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non audité*)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	72 648	18 767	18 767	67 193	17 667	17 667
Transports et communications	753	79	79	1 488	233	233
Information	615	342	342	747	46	46
Services professionnels et spécialisés	6 311	371	371	8 880	524	524
Location	4 209	1 152	1 152	2 178	1 167	1 167
Services de réparation et d'entretien	162	27	27	27	48	48
Services publics, fournitures et approvisionnements	28	4	4	220	85	85
Acquisitions de matériel et d'outillage	235	109	109	655	16	16
Paiements de transfert	1 284 600	276 949	276 949	1 276 047	273 625	273 625
Autres subventions et paiements	-	15	15	-	3	3
Dépenses budgétaires totales	1 369 561	297 815	297 815	1 357 435	293 414	293 414

* N'incluent que les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.